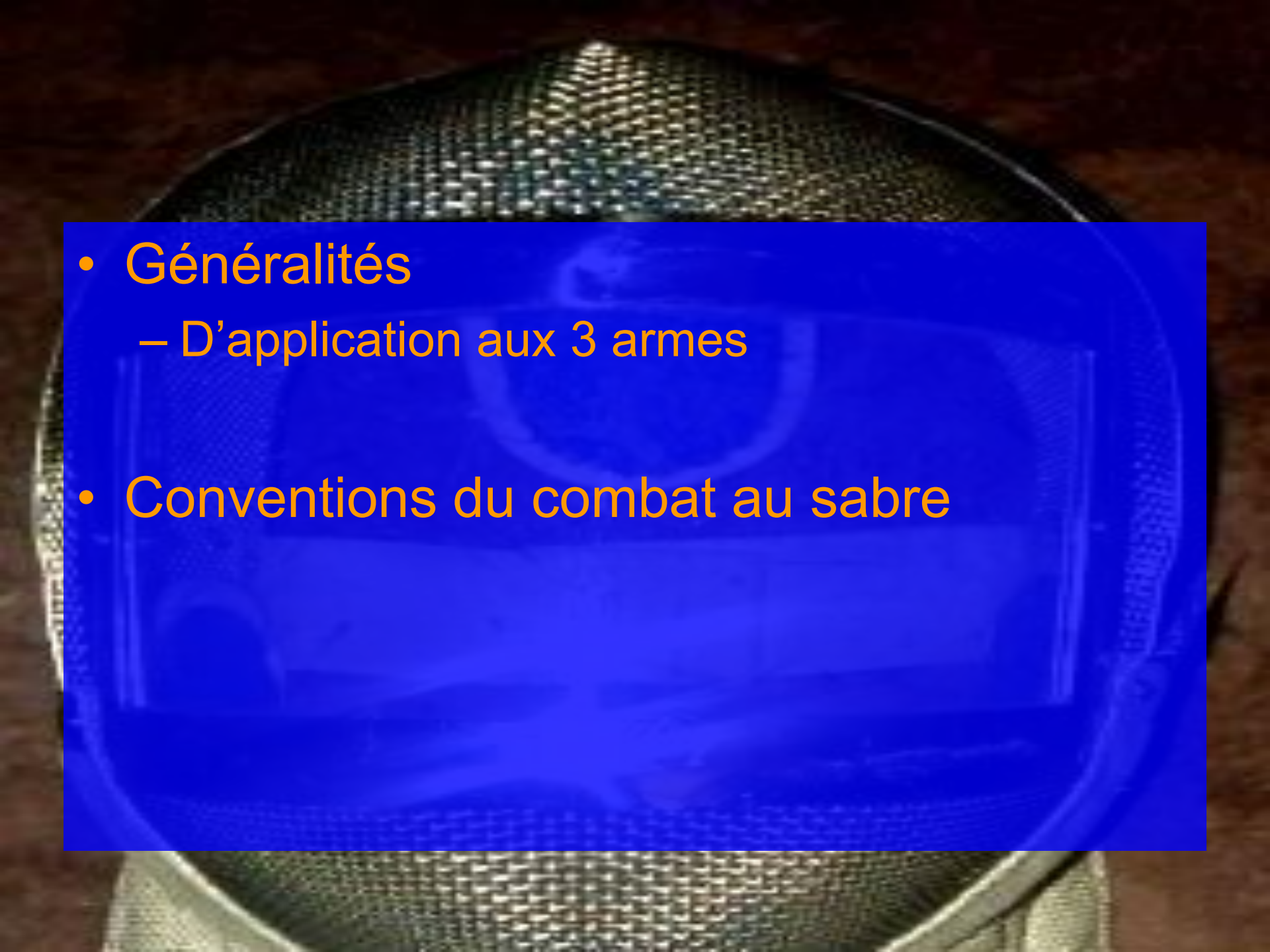




# **FORMATION ARBITRAGE**

## **SABRE**

Norbert Van Loon

- 
- Généralités
    - D'application aux 3 armes
  - Conventions du combat au sabre



- **Le matériel**

- **Le sabre**

- Courbure flèche < 4 cm
- Pas de crochet
- Coquille: isolation (responsabilité du tireur)

- **Masque**

- Ne peut pas être isolé
- Fil de masque < 25 cm (tolérance de 5cm)
- Visière pas + que 2 ans

- **Manchette**

- Tissu conducteur intérieur au moins 5 cm



- **Convention du combat**

- **Porter les touches**

- Arme d'estoc, de taille et contre-taille
    - Tranchant, le plat ou le dos de la lame, la pointe
    - !! Touche portée avec coquille sera annulée + sanction

- **Interdiction de redresser la lame sur la piste**

- Sera sanctionné



- Convention du combat

- Surface valable

- Couverture sera sanctionnée, touche du tireur couvrant sera annulée

- » !!! Cheveux

- Matérialité de la touche

- Seul l'indication de l'appareil

- Exception des touches de pénalisation

- Défaillances possible du matériel électrique



- Convention du combat

- Annulation de la touche

- La touche du tireur déclaré touché n'est pas signalée
    - La touche du tireur déclaré touché ne reste pas fixé sur l'appareil
    - Signal de touche se déclenche sans effectivement toucher (surface non valable ou sur l'arme)
    - !!! Si l'arme n'est pas conforme (isolation) la touche sur l'arme ne sera pas annulée

## • Convention du combat

### – Annulation de la touche

- Seule la **dernière touche** précédant la constatation du défaut peut être annulée;
- S'il y a eu **reprise effective** du combat un tireur ne peut plus réclamer l'annulation d'une touche accordée contre lui avant ladite reprise du combat;
- Le tireur, qui sans y avoir été invité par l'arbitre, a procédé à des **modifications ou échanges** de son matériel, avant que l'arbitre ait donné sa décision, perd tout droit à annulation;
- **L'emplacement du défaut** trouvé dans l'appareillage (y compris le matériel des tireurs eux mêmes), est sans conséquence pour cette annulation éventuelle;
- Il n'est pas nécessaire que la défaillance constatée **se répète à chaque essai**; mais il faut qu'elle ait été constatée sans aucun doute au moins une fois par l'arbitre lui-même;

- **Convention du combat**

- **Annulation de la touche**

- Le fait que le tireur signalé comme touché se trouve avoir **cassé sa lame** motive l'annulation de la touche portée sur lui par son adversaire, à moins que le bris de la lame survienne nettement après l'enregistrement de la touche. Dans tous les cas où la vérification sera rendue impossible par suite d'un cas fortuit, la touche sera considérée **douteuse** et, donc, annulée.
    - S'il y a des **signaux des deux côtés de l'appareil**, l'arbitre appliquera les règles de l'article **t.80**. (attaque simultanée)
    - En application de la règle générale, même si aucun signal n'est enregistré, l'arbitre doit arrêter le **combat** dès que ce dernier devient **confus** et qu'il ne lui est plus possible d'analyser la phrase d'armes.



- **Convention du combat**

- **Priorité de la touche**

- L'arbitre seul décide la validité ou priorité de la touche en appliquant les conventions propres au sabre

- **La phrase d'arme**

- L'attaque correcte doit être parée ou esquivée

- L'attaque correcte -> allongement du bras, menace continuel de la surface valable, le coup arrive au plus tard quand le pied avant touche la piste

- Convention du combat

- La phrase d'arme

- Le passe avant, la flèche (pied arrière dépasse complètement le pied avant) -> interdit, sanctionné, touche du tireur fautif sera annulée, touche de l'adversaire sera comptée

- Point en ligne:

- L'attaquant doit écarter l'arme, si l'attaquant ne trouve pas le fer, le droit d'action passe à l'adversaire



- Convention du combat

- La phrase d'arme

- Attaques composées:

- Doivent être exécutées correctement (bras, menace...)
- Si l'adversaire trouve le fer dans une des feintes il a le droit de la riposte
- L'arrêt dans les feintes doit toucher avant que l'attaquant ait commencé le dernier mouvement de la finale d'attaque



- Convention du combat

- La phrase d'arme

- Attaque au fer

- Correctement sur la faible de la lame adverse (2/3 supérieurs)
      - Si l'attaque au fer arrive sur le fort de la lame (1/3 inférieur) -> droit de riposte

- Droit de la riposte

- La parade correcte donne droit à la riposte
      - La riposte doit être immédiate (directe ou indirecte)
      - Si parade correcte l'action de l'attaquant est parée, même si à cause de sa flexibilité la lame touche la surface valable

- **Convention du combat**

- **La phrase d'arme**

- **L'attaqué seul est touché:**

- s'il fait une contre-attaque sur une attaque simple;
      - si, au lieu de parer, il tâche **d'esquiver** mais sans y réussir;
      - si, après une parade réussie, il a **un moment d'arrêt** (riposte à temps perdu) qui donne à l'adversaire le droit de reprendre son attaque;
      - si, sur une attaque composée, il fait **un arrêt** sans avoir l'avantage d'un temps d'escrime;
      - si, étant en position "**pointe en ligne**", après un battement ou une prise de fer qui écarte son arme, il tire ou remet son fer en position "pointe en ligne" au lieu de parer un coup directement porté par l'attaquant.

- **Convention du combat**

- **La phrase d'arme**

- **L'attaquant seul est touché:**

- Si l'attaque part lorsque l'**adversaire est en position "pointe en ligne"** sans écarter le fer adverse.
      - S'il cherche le fer, ne le trouve pas (parce qu'il est **dérobé**) et continue l'attaque;
      - Si, dans une attaque composée, au cours de laquelle l'adversaire a **trouvé le fer**, il continue l'attaque pendant que l'adversaire riposte immédiatement;
      - Si, dans une attaque composée, il y a un **raccourcissement du bras**, ou un **moment d'hésitation** pendant lequel l'adversaire porte un coup d'arrêt ou une attaque et qu'il continue lui-même son action;
      - Si, dans une attaque composée, il **est arrêté** avec un temps d'escrime avant sa finale;
      - S'il touche par remise, redoublement ou d'attaque sur une **parade de l'adversaire**, suivie d'une riposte immédiate, simple.



A close-up photograph of a microphone grille, likely from a vintage microphone. The grille is made of a fine, woven mesh and is mounted on a dark, possibly black, metal frame. The background is a dark, textured surface. Overlaid on the center of the microphone is a semi-transparent blue rectangle with rounded corners. Inside this rectangle, the word "TEST" is written in a bold, orange, serif font.

**TEST**